R É P U B L I Q U E  F R A N Ç A I S E

DÉPARTEMENT DU GERS

**Direction Générale Adjointe**
**Investissements et Territoires**

***Direction Déplacements Infrastructures***
*Service Local d'Aménagement de MASSEUBE*
Dossier suivi par D SIMONATO
Tél : 05.62.61.86.10
DSIMONATO@gers.fr

MASSEUBE, le 05 AVR. 2023

**Le Président du Conseil Départemental**

à

**M. le directeur de la direction départementale**
**Des territoires**
**19, place de l'ancien foirail**
**32000 AUCH**

*Vos réf.* : votre mail du 27/02/2023
*Nos réf.* : 9
*Objet* : Avis sur demande de PC 032 465 23 A 1002 pour PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
Commune de VILLEFRANCHE D'ASTARAC.

La demande porte sur une construction d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle cadastrée 122-124-127-128-130 sections AK avec un accès direct existant sur la route départementale n°538 (PR 3+630) côté droit, hors agglomération, commune de VILLEFRANCHE D'ASTARAC.

La route départementale 538 est inscrite au RIC du Schéma directeur routier départemental.

Aussi, conformément aux dispositions de la délibération de l'Assemblée Départementale du 17 mars 2017, l'accès au domaine public routier départemental est soumis à l'examen des conditions de visibilité. Les temps de visibilité de part et d'autre de l'accès doivent être égaux à au moins 8 secondes de chaque côté pour la sécurité des usagers.

Après analyse de la demande et mesure des temps de visibilité (gauche : 6 s et droite : 11 s), j'émets un **avis favorable** à l'accès direct existant de ce projet à la route départementale 538
Cependant, afin de garantir une distance de visibilité fiable, un champ de vue de 5m de large devra être créé en bordure de la RD 538 du côté gauche en sortant de l'accès.

L'aménagement ou la modification de l'accès devra faire l'objet d'une demande d'autorisation de voirie déposée par le pétitionnaire au Service Local d'Aménagement de MASSEUBE – (13 avenue Couziers - 32140 - MASSEUBE // tél. 0531003260 fax. 0562656634), gestionnaire de la route départementale.
Cette autorisation précisera les différentes prescriptions techniques de réalisation de l'ouvrage.

Le Service Local d'Aménagement de MASSEUBE se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

***Le Président,***
Par délégation,
Le Chef du SLA
Jean-Pierre BARBARIA